

COMMUNE DE RONTALON
Compte rendu du Conseil municipal du 28 février 2011

- **Absents** : Catherine GONCALVEZ ; Clément BALLY donne procuration à Jean-Paul THORAL ; Jean-Yves BOUCHUT donne procuration à monsieur le maire Christian FROMONT.
- **Membres démissionnaires** : Lucien POULAILLON et Germaine MURE.
- **Secrétaire de séance** : Christèle CROZIER.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2011.**

Approbation a l'unanimité.

- **Débat d'orientation budgétaire :**

François DIAZ, responsable de la Commission finances, dresse une présentation des grandes lignes d'orientation budgétaire.

Section fonctionnement :

- Création d'un poste «adjoint du patrimoine» pour la bibliothèque. Coût estimé à 7000€
- Economie réalisée suite au transfert de la à la COPAMO à partir de juillet 2010 .L'attribution de compensation versée à la Communauté de commune sera de 26863 €(contre 36 523€auparavant).
En compensation de l'utilisation de l'espace jeune de Rontalon, une indemnité de 10122 € sera versée par la COPAMO à la commune de Rontalon, pour assurer le fonctionnement de l'Espace Jeunes.
- Création d'une nouvelle ligne au budget 2011 pour assurer le bon fonctionnement de Conseil municipal d'enfants.

Section investissement :

Trois grandes orientations en matière d'investissements restent possibles :

- Première phase du projet d'aménagement du bourg.
- Seconde priorité : démolition du lot n°3 du bâtiment des sœurs.
- Aménagement du carrefour de La Fondélyls.

Concernant le projet de réhabilitation de l'école primaire une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) parviendra en préfecture du Rhône avant le 15 mars 2011.

En fonction du montant de la subvention obtenu, le projet sera inscrit au budget complémentaire 2011

● **Délibération pour approbation de la charte d'urbanisme commercial**

En conseil communautaire, la COPAMO a approuvé le schéma de développement commercial (CDC) qui définit la politique commerciale de la COPAMO. Il s'agit de conforter le commerce local en créant un pôle commercial autour de Mornant et de Soucieu afin d'éviter une effusion de la clientèle vers la Vallée du Gier. A Soucieu, on note le projet de créer une halle commerciale qui permettrait de favoriser la vente de produits locaux.

- Création d'un comité technique (COTUC) composé du président et vice-président de la COPAMO, des maires des 16 communes, des représentants des trois chambres consulaires, et des membres de l'Union des commerçants du Pays Mornantais (première réunion en juin 2010).
- Création d'un comité de pilotage qui aide à fédérer et organiser les projets de développement commerciaux. Deux grilles d'aide financière ont été établies en fonction de la grandeur du projet commercial : < à 300 m² et > à 300m² . Le comité a approuvé les objectifs de la charte. Il étudie les besoins de chaque commune.
- Création d'un fond d'intervention pour les services artisanats et commerces (FISAC). Il a été créé pour pouvoir appliquer la charte.

Approbation à l'unanimité de la charte par le conseil municipal.

● **Délibération sur le projet du devenir de la maison BOURRIQUAND.**

Un arrêté d'état d'abandon manifeste provisoire a été pris en juin 2010 par monsieur le maire Christian FROMONT. La déclaration de travaux déposée par monsieur BOURRIQUAND, consistant uniquement en une consolidation du balcon, a été refusée par les services de la DDT car elle ne répondait pas aux préconisations faites dans l'arrêté (réfection de la toiture, façades et balcon indispensables). Par conséquent, monsieur le maire Christian FROMONT propose de prendre un arrêté définitif d'état d'abandon manifeste. Le conseil délibère à l'unanimité pour déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste, et décide de poursuivre la procédure d'expropriation pour pouvoir réhabiliter le bâtiment en une surface commerciale au rez-de-chaussée et deux logements sociaux à l'étage.

Estimation de l'acquisition faite par France Domaine : 70 000 €

● **Délibération sur le principe du projet de l'école primaire :**

Les frais de réhabilitation sont estimés à 478 081 € TTC. Le bâtiment sera réhabilité dans un souci de basse consommation énergétique (planchers chauffants et bonne isolation). Trois niveaux séparés par des dalles et

rehausses au rez-de-chaussée pour mettre au même niveau que le plancher de la nouvelle école.

Le conseil vote avec une abstention concernant le principe du projet de l'école primaire, adoption à la majorité.

-Une demande de subvention de la dotation d'équipements des territoires ruraux :

Le conseil vote à l'unanimité. Le dossier est à envoyer avant le 15 mars 2011.

● **Délibération pour approbation de la convention de la mise à disposition du local et équipements communaux de l'Espace jeunes**

En contrepartie de la mise à disposition, la COPAMO verse à la commune une indemnité annuelle d'occupation des locaux, ainsi qu'une indemnité forfaitaire annuelle pour couvrir le coût de la consommation d'eau d'électricité et d'entretien du bâtiment (les gros travaux demeurent à la charge du propriétaire, la commune).

Le conseil délibère à l'unanimité.

● **Comptes rendus des commissions**

- Commission jeunesse, Matthieu PIEGAY.

Le conseil municipal d'enfants a été constitué. Dix enfants ont été retenus au lieu de neuf. Proposition faite et retenue d'offrir une écharpe à chaque enfant élu. Le premier conseil municipal d'enfants aura lieu le 14 mars 2011 : il s'agira de définir avec eux des priorités et d'étudier des projets soumis.